

LE CHOIX DES LANGUES

SOMMAIRE

- [1. Principes fondamentaux de la politique académique](#)
- [2. Enseigner les langues étrangères pour élargir l'horizon des élèves](#)
 - [2.1 Apprendre l'anglais est indispensable mais ne suffit pas](#)
 - [2.2 Commencer par l'anglais n'est pas nécessaire](#)
- [3. Quelle langue choisir ?](#)
 - [3.1 Pourquoi l'allemand ?](#)
 - [3.2 Pourquoi l'espagnol ?](#)

1. Principes fondamentaux de la politique académique

Notre politique académique en matière d'enseignement des langues s'articule autour de deux principes, celui de **la diversification linguistique**, au nom de l'insertion de notre pays et de notre région dans un espace plus vaste, et celui de **la continuité**, garante de l'efficacité pédagogique. Ainsi, le choix de la langue est dicté par la nécessaire continuité avec le collège et par **les moyens susceptibles d'être mobilisés pour assurer cet enseignement** (nécessité d'utiliser dans les écoles les ressources humaines internes compétentes en langue, quelle que soit cette langue, si elle peut être poursuivie au collège.)

2. Enseigner les langues étrangères pour élargir l'horizon des élèves

2.1 Apprendre l'anglais est indispensable mais ne suffit pas

La maîtrise de l'anglais, présent dans tous les domaines des loisirs, de la culture, des médias, des échanges commerciaux, est aujourd'hui incontournable. La maîtrise de cette seule langue permet une communication réelle, une approche culturelle des pays anglophones. En tant que langue tierce, elle rend de précieux services **mais ne saurait permettre une compréhension profonde des pays et des personnes dont elle n'est pas la langue première**. Qui veut comprendre, bénéficier de la richesse culturelle d'un pays, doit en maîtriser la langue. Plus on comprend de langues, plus on comprend de pays et de peuples.

2.2 Commencer par l'anglais n'est pas nécessaire

Commencer systématiquement par l'anglais conforte l'illusion, largement répandue dans l'opinion publique, que l'anglais suffit. Cela n'encourage guère l'apprentissage d'autres langues vivantes. Or, notre pays a besoin d'une population maîtrisant de nombreuses langues étrangères. La capacité de la population française à maîtriser différentes langues vivantes sera garante du rayonnement de notre pays et, à terme, de la disposition des autres peuples à apprendre le français.

De plus, pour parvenir à une bonne maîtrise de l'anglais, il n'est pas nécessaire de commencer par l'anglais. Des voix aussi autorisées que celle de Claude Hagège, professeur au Collège de France, affirment que l'anglais est une langue difficile à maîtriser et **qu'il est préférable, pour atteindre un bon niveau en anglais, de commencer l'apprentissage des langues étrangères par une ou des langues autres que l'anglais**. L'expérience montre que

les élèves	Accueil	Textes	Pédagogie	Ressources	Actions	Formation
ceux qui l'étudient comme langue vivante 1. Il s'agit donc de promouvoir la diversification des l'école primaire.						

Quelles langues choisir ? Entre autres l'anglais... **mais pas forcément en premier.**

Au moment de faire le choix de la première langue vivante, il faut avoir en vue l'apprentissage de la seconde, voire de la troisième langue. Il faut penser en terme de **parcours linguistique**.

Ce parcours dépend des possibilités offertes dans le bassin d'éducation et de formation dans lequel vit l'enfant.

Il est très vivement conseillé d'intégrer l'anglais dans le parcours envisagé. La maîtrise de l'anglais est indispensable, mais **la maîtrise de cette seule langue est insuffisante. La maîtrise de l'anglais, incontournable, ne fait plus la différence entre les candidats à l'embauche.**

Notre académie, qui considère que la diversité des langues est une richesse et un atout, conduit une politique volontariste de diversification. Pour favoriser cette diversification : au niveau de l'école élémentaire : **nous mettons progressivement en place le démarrage de la deuxième langue dès la 6^{ème} (sections bi-langues) et favorisons comme deuxième langue l'anglais.**

Sont prioritaires pour le moment les élèves qui ont commencé par une langue autre que l'anglais à l'école élémentaire; ces élèves poursuivent l'apprentissage de la langue commencée à l'école et commencent l'apprentissage de l'anglais.

3. Quelle langue choisir ?

3.1 Pourquoi l'allemand ?

La maîtrise de l'allemand est une ouverture à la culture des pays de langue allemande (musique, philosophie, littérature, etc.), constitutive de la culture européenne.

L'Allemagne est le premier partenaire économique de la France.

50 % des échanges commerciaux de la France s'effectuent avec l'Allemagne. 2400 entreprises françaises sont implantées Outre-Rhin, et les échanges franco-allemand font travailler directement 350 000 personnes en France. Chaque année la France est la destination de 12 millions d'Allemands.

Sur le marché de l'emploi, l'allemand est donc actuellement une langue recherchée : les firmes allemandes implantées en France disent avoir des difficultés pour trouver du personnel qualifié (de la standardiste à l'ingénieur...) ayant des connaissances en allemand. Ces besoins restent en partie insatisfaits : la chambre de commerce franco-allemande estime à près de 4000 le nombre de postes de cadres parlant allemand restant non pourvus...

L'économie française manque de linguistes : aussi, lors de l'entrée dans la vie active, une bonne connaissance de l'allemand pourra être déterminante pour trouver un emploi.

Par exemple, dans notre région , plus de 5000 emplois sont pourvus par des entreprises allemandes (Siemens, Bosch, Villeroy et Boch,...)

Contrairement à une idée reçue, l'allemand n'est pas une langue plus difficile qu'une autre. Son système de déclinaisons obéit à des règles simples et ces règles ne sont enseignées de façon systématique qu'au collège lorsque les élèves sont prêts pour ce type d'apprentissage (en primaire : approche des structures langagières dans leur globalité, travail de l'écoute, de la prononciation, approche ludique.)

Des liens privilégiés (Traité de l'Elysée, signé en 1963) favorisent de très nombreux échanges individuels et collectifs qui permettent un meilleur apprentissage de la langue.

La connaissance de l'allemand, langue structurée et logique, facilite l'apprentissage d'autres langues, celui de l'anglais entre autres. L'apprentissage d'autres langues et de l'anglais permet de développer des compétences de compréhension d'autres langues (le néerlandais par exemple).

Rappelons en outre que, d'une part, l'allemand est la première langue en Europe : un habitant de l'union européenne sur quatre est germanophone de naissance (devant le français, l'anglais et l'italien, langues maternelles de 16 % d'européens et l'espagnol, 10 %) et que d'autre part, avec l'élargissement de l'Union européenne vers les pays de l'Est, le poids européen de l'allemand va se renforcer (dans 8 pays d'Europe centrale concernés, l'allemand représente environ la moitié des langues enseignées). L'allemand n'est d'ailleurs pas uniquement la langue de l'Allemagne mais encore celle de l'Autriche et d'une partie de la Suisse.

Dans notre académie, l'allemand est enseignée dans la moitié des collèges et proposée dans un nombre non négligeable d'écoles. Son apprentissage peut se poursuivre dans le cadre de sections européennes, voire de la section " Abi-Bac " du lycée international de Colomiers.

3.2 Pourquoi l'espagnol ?

C'est la langue de notre voisin le plus proche et celle d'une grande partie de l'Amérique centrale. C'est donc une langue de communication.

Apprendre cette langue, c'est en même temps **aborder l'histoire d'un grand pays, marquée par les conquêtes américaines et l'influence arabe.**

L'étude de l'espagnol peut être poursuivie dans le cadre des sections européennes, voire de la section internationale Michelet et lycée Saint-Sernin de Toulouse.

Son étude peut également être intégrée dans les dispositifs appelés " parcours romans ". Dans ce cas, conjointement à l'étude du français, du latin et de l'occitan, elle permet de développer des stratégies d'intercompréhension des langues romanes.

Supports utilisés pour la rédaction de ce document :

- "L'enseignement des langues étrangères en France" www.senat.fr
- Document académique : "Enseignement des langues vivantes étrangères et régionales"
- Groupe de pilotage académique des langues vivantes : "Argumentaire destiné à l'information des familles pour le choix des langues" Mai 2003

Retour [INFORMATIONS](#) 

